



➔ AUTRES NEGOCIATIONS PREVUES

Négociation sur les régimes de travail Ouverture entre janvier et mi-mars 2007.	CFDT La CFDT a tout fait pour qu'il y ait un accord majoritaire. C'est pourquoi nous avons proposé la mise en œuvre de ces deux thèmes, dont un a été réclamé par d'autres syndicats. Sur les métiers en PIC, Wissous et la DOTC Paris Sud ne pouvaient faire l'impasse sur la négociation nationale concernant le pyramidage des fonctions et des classifications. C'est un dossier majeur, en terme de promotions et de qualifications.
Mise en place des nouveaux métiers en PIC	

De l'action, de la négociation, du résultat... C'est ça la CFDT !

La CFDT l'a clairement dit à la plénière du 25 octobre: elle s'engagera sur le compromis trouvé. Parce qu'il est plus profitable pour les agents qu'il y ait accord plutôt que rien du tout. Pour autant, ça ne veut pas dire que tout est bien dans le meilleur des mondes. Il restera des problèmes liés aux futures conditions de travail de la PIC de Wissous qui demanderont à être traités. De même, l'importance des régimes

de travail, de l'organisation du travail seront à négocier en début d'année 2007. Il ne s'agit pas de se retrouver dans les conditions déplorables de Gonesse, mais bien de s'inspirer du bilan tiré pour ne pas commettre les mêmes erreurs. D'où l'importance de la commission de suivi, pour traiter tous les problèmes individuels, mais aussi collectifs! La CFDT s'est toujours prononcée pour la modernisation de l'outil de travail, ce qui passe pour La Poste par la «massification» du traitement du courrier, l'investissement dans de nouveaux matériels. Dans ce schéma industriel, l'action syndicale que nous déployons est bien de faire prendre en compte la dimension humaine! Car La Poste, libéralisation du courrier ou pas, est une entreprise de main-d'œuvre, comme l'ensemble

des opérateurs postaux, agissant dans un marché qui n'est pas en forte croissance. C'est aussi parce qu'on ne doit pas occulter cette dimension humaine dans les projets industriels, que nous agissons avec l'ensemble des syndicats français le 14 novembre, puis le 11 décembre à Bruxelles avec l'UNI Postes (internationale syndicale) contre l'ouverture totale à la concurrence. Ainsi, tous

les jours, nous faisons la preuve que notre démarche syndicale s'appuie sur tous les curseurs de l'action syndicale, de la dénonciation à l'action, pour ouvrir de vraies négociations afin d'obtenir des résultats concrets pour le personnel. C'est ça la CFDT: un type de syndicalisme révolutionnaire, dans un paysage syndical majoritairement arc-bouté sur des conservatismes.

Avec nous, prenez votre avenir en main, ensemble construisons-le !

Adhérer à la CFDT, c'est déjà ne plus être seul, c'est refuser de subir les événements et peser sur eux.

Alors n'hésitez plus : contactez un militant CFDT ! C'est facile, pas cher, et ça rapporte gros à tout le monde !

Correspondance

Rédaction :

64, rue de Saintonge 75003 PARIS

Mise en page et impression :

Atelier du Syndicat CFDT SF3C

☎ 01 40 29 82 00

☎ 01 40 29 82 10

E-mail :

contact@cfdt3c.org

http://www.cfdtsf3c.org

Spécial accord Wissous Les dispositions finales

édito

Le temps de l'engagement

La négociation de l'accord d'accompagnement social de la PIC de Wissous est terminée: la plénière de clôture s'est tenue ce mercredi 25 octobre 2006. Contrairement à la direction, la CFDT avait fait le choix de ne pas communiquer par écrit, pour ne pas induire en erreur les agents, mais aussi pour ne pas «polluer» la négociation entre les différents acteurs. Car toutes les organisations syndicales ont négocié activement, améliorant ainsi significativement les propositions initiales de la DOTC Paris Sud.

Aujourd'hui, la CFDT estime que l'accord proposé est acceptable, tant sur la partie accompagnement social, que sur la partie d'engagements d'ouverture de «chantiers» sur les régimes de travail et les métiers en PIC. La séance officielle de signature aura lieu soit le 13, soit le 17 novembre, à l'issue du CTP de la DOTC.

Si la CFDT émet cet avis, c'est parce que nous sommes parvenus à obtenir des avancées importantes sur la partie «visible» du volet indemnitaire, mais aussi sur l'environnement social et sur les reclassements. Certes, ces avancées atteignent presque le niveau de l'ex-accord national CQC, dénoncé majoritairement par SUD/FO/CGT, et qui devait servir de base à cette négociation. Mais comme cette référence a été balayée, nous sommes partis de beaucoup plus bas. Le delta a pu être comblé grâce à de nombreuses rencontres de négociations, sauf pour les mesures d'âge, qui relèvent de dispositions nationales impossibles à bouger depuis cette dénonciation de l'accord de 2005.

En clair, chaque acteur de la négociation a désormais toutes les cartes en mains. Soit cet accord est signé, soit il ne l'est pas ou est dénoncé majoritairement. Dans ce second cas, les mesures initiales de la version 1 du projet s'appliqueront: ce sont celles que la DOTC a communiqué dans son «tract». La CFDT, dans cette négociation, a tout fait pour qu'il y ait un accord majoritaire de la part des syndicats. Mais nous ne pouvons nous engager que pour nous-mêmes. Et la CFDT s'engagera pour faire vivre cet accord, en prenant toutes ses responsabilités, avec vous, pour vous !

Chaque acteur de la négociation a désormais toutes les cartes en mains.

sommaire

Le temps de l'engagement	1
Les mesures d'accompagnement commentées	2/3/4
Conclusion : De l'action, de la négociation, du résultat, c'est ça la CFDT !	4



Retrouvez la version finale de l'accord sur notre site : www.cfdtsf3c.org

Spécial accord Wissous

Les mesures d'accompagnement commentées

Le calendrier	
Déclenchement de l'ensemble des mesures 6 mois avant le 1er transfert d'activités et jusqu'à 6 mois après le dernier transfert de chaque établissement.	CFDT Nous avons souhaité l'étalement du calendrier, pour permettre une ouverture des droits plus grande pour les agents. Passer d'un an à 18 mois bénéficie à tous.
Personnels concernés	
<ul style="list-style-type: none"> Les personnels affectés aux PPDC de Bonvin et de Paris 14, avant l'ouverture de la PIC de Wissous, bénéficient de l'ensemble des mesures, ainsi que les agents promus par anticipation. Rajout CFDT : le personnel de maintenance et l'équipe dédiée projet. Les personnels recrutés en externe après le 30 avril 2006, auront accès uniquement à la « prime de mise en route ». 	CFDT La CFDT était en désaccord avec cette restriction par rapport à l'accord national dénoncé, notamment vis-à-vis des nouveaux recrutés après le 30 avril 2006. Néanmoins, la négociation a permis d'intégrer dans les mesures tous les agents mutés ou promus dans les CTC Bonvin ou P14. Si vous voulez aller à Wissous, il vous faut donc vous faire muter dans ces deux centres avant l'ouverture de la PIC.

VOLET FINANCIER

Indemnité de mobilité géographique d'aggravation du temps de trajet	
<ul style="list-style-type: none"> 5 à 10 km ou 10 à 15 mn : 250 € 11 à 15 km ou 16 à 30 mn : 600 € 16 à 30 km ou 31 à 45 mn : 1 500 € Plus de 30 km ou plus de 45 mn : 2 500 € 	CFDT Nous sommes ici dans les fourchettes normales. La CFDT souhaitait aller plus loin, mais a préféré opter pour l'amélioration des primes de trajectoire, surtout pour les nouveaux recrutés. Cette indemnité géographique est cumulable avec la prime de trajectoire, mais n'hésitez pas à contester le calcul de l'aggravation s'il ne correspond pas à votre trajet. Nous regarderons toutes les situations dans la commission de suivi.
Primes de trajectoire	
<ul style="list-style-type: none"> Mobilité vers la PIC Wissous : 2 000 € + 1 500 €* Mobilité vers une PPDC : 200 € + 100 €* Mobilité vers une PDC (distri) : 1 500 € Mobilité vers un poste en contact avec le public : 900 € Mobilité vers un poste sans contact avec le public : 500 € 	CFDT La négociation a fortement fait évoluer les montants initiaux. La CFDT a agi pour que la prime de mise en route bénéficie aussi aux nouveaux recrutés plutôt que d'augmenter les 2 000 € dont ils auraient été exclus. Celle-ci ne devrait être qu'une formalité. Par contre, nous n'avons pas pu augmenter la prime pour un agent qui restera en PPDC. La DOTC prend le risque de voir les compétences des agents départs et collecte « fuir » la PPDC. Nota : aucun « séjour minimum » à Wissous n'est exigé.
* Primes de mise en route, octroyées 6 mois après l'installation, sous condition de formation et d'appropriation des process et des nouveaux matériels.	
Déménagement	
5 000 € + 1 000 € par enfant à charge, dans la limite de 10 000 € .	CFDT Cadre normal des dispositions nationales. La CFDT a obtenu le principe d'octroi de ces indemnités pour les agents qui ont d'ores et déjà déménagé.
Indemnités compensatoires	
Heures de nuit à taux plein pendant 18 mois, puis à 50% pendant 6 mois.	CFDT Dans le cas d'un reclassement en jour d'un agent de nuit, bien sûr.

Prime d'aide au permis de conduire	
800 € seront octroyés à tout agent souhaitant passer le permis, si les dossiers sont déposés dans les auto-écoles CER.	CFDT Ces 800€ sont une aide pour un forfait de 20h ou 26h de conduite. Le reste est à la charge de l'agent, qui pourra étaler le paiement en trois fois sans frais. Dispositif destiné à favoriser la réorientation des personnels de P14 et Bonvin CTC.
Maintien de la prise en charge de la carte orange	
Même si l'agent vient travailler en voiture.	CFDT Cette mesure ne figure pas dans l'accord, pour cause d'effet d'annonce, mais la CFDT et la CGT ont obtenu cette garantie forte.

VOLET RECLASSEMENT

Suivi individualisé	
Pour définir le parcours professionnel souhaité, les souhaits de reclassements géographiques et/ou fonctionnels, une équipe dédiée de CMOP, d'APACT, d'assistante sociale, de RH, de médecin de prévention est mise en place. Les souhaits des agents seront définitifs 6 mois avant le transfert de leur activité.	CFDT C'est un point dur pour la CFDT. Partout, nous exigeons un accompagnement personnalisé du personnel, afin de garantir la satisfaction maximum des souhaits émis. Chaque cas posant problème pourra être visé dans la commission de suivi de l'accord.
Trois postes pourront être proposés	
En cohérence entre les besoins de La Poste et les souhaits des agents.	CFDT De deux propositions, on passe à trois. Il est important d'éviter toute mobilité imposée, d'où le lien avec le suivi individualisé.
Priorisation des vœux pour la Province + récolement exceptionnel sur le tableau national, sous millésime 2004 pour les fonctionnaires n'ayant pas émis de vœux mais souhaitant en faire.	CFDT La priorisation des vœux est une chose, leur satisfaction une autre. Mais l'obtention du principe d'un récolement exceptionnel est un plus indéniable. Reste que les CMOP et la DOTC devront suivre chaque dossier pour les faire aboutir.
Départage des candidats sur un même poste	
Sur la base de l'ancienneté dans le groupe La Poste.	CFDT La règle de l'ancienneté dans le Groupe est la plus pertinente pour départager des candidats. Les éventuelles situations particulières pourront être traitées dans la commission de suivi.
Agents à aptitude réduite	
Trois principes : <ul style="list-style-type: none"> Priorité identique aux autres agents. Vérification de l'adéquation du poste de travail avec l'aptitude de l'agent. Recherche et création de postes de travail spécifiques. 	CFDT Il ne pouvait être question d'oublier ces agents. C'est pourquoi la CFDT a tenu à faire préciser les principes, afin d'éviter toutes discriminations. De même, un chantier « postes de travail adaptés » devrait s'ouvrir, comme à Gonesse.

VOLET MESURES D'AGE

Allocation de fin de carrière	
<ul style="list-style-type: none"> De 55 à 60 ans (service actif), de 250 € à 14 000 € en fonction de l'âge et du nombre d'années manquant ; De 60 à 65 ans, de 600 € à 18 000 €, en fonction de l'indice et de l'ancienneté de service. 	CFDT Il s'agit là d'un rappel des mesures existantes à La Poste. La CFDT déplore de ne pas avoir pu aller plus loin, pour obtenir au moins ce qui l'avait été dans l'accord CQC national dénoncé. ... 7

Temps partiel conseil (TPC)	
Mesure pour fonctionnaires ou contractuels ayant 56 ans, permettant de travailler à 50% et rémunéré 85%, sous réserve de prendre un TPAC ou NTPAC à la date anniversaire de leur 58 ans et demi.	... Ce qui se retrouve aussi sur d'autres sujets (comme les déménagements, par exemple où les aides pouvaient aller jusqu'à 23 000 €). Pour mémoire, l'accord dénoncé prévoyait, en plus de ces dispositifs nationaux : <ul style="list-style-type: none"> Temps partiels facilités : <ul style="list-style-type: none"> > 80% payé 90% > 50% payé 80% le tout avec droits à pension 100%. Allocation de fin de carrière allant jusqu'à 23 000 €. Une contrepartie emploi, par deux recrutements pour trois départs. Une dispense d'activité pour tout postier en CTC à 6 mois de la retraite. Une application à tous les postiers hors CTC, pour faciliter les reclassements. <i>C'est dommage... mais c'est comme ça. Et ce n'est pas la faute à la CFDT!</i>
Temps partiel de fin de carrière (TPFC)	
Si le dispositif est reconduit après 2006, les fonctionnaires de plus de 56 ans et demi bénéficient d'une allocation de départ, et peuvent travailler une année à temps plein, puis une année et demi de non activité (temps plein à 85,71% du salaire, et non activité rémunérée à 70% + allocation de départ).	
Temps partiel accompagnement conseil (TPAC) et nouveau TPAC (NTPAC)	
Mesures permettant aux fonctionnaires et contractuels de s'éloigner de leur fonction opérationnelle dès 57 et 58 ans et demi, avec engagement de prendre sa retraite	

VOLET SOCIAL

Transports collectifs	
Etudes sur l'amélioration de la desserte des bus 297 et 319, instruites début 2007 par le STIF (Syndicat des transports Ile-de-France). Engagement de la DOTC Paris Sud de mettre en œuvre des solutions d'améliorations dès l'ouverture de la PIC de Wissous.	CFDT C'est un sujet vital. La CFDT est un syndicalisme interprofessionnel, pouvant intervenir dans le cadre du schéma directeur de l'Ile-de-France pour aborder le sujet avec le STIF. Nous en voyons la complexité par rapport à la situation de Gonesse, même si à Wissous ce n'est pas le même opérateur. Quoi qu'il advienne, nous avons l'assurance que la DOTC prendra toutes les mesures dès l'ouverture.
L'offre de logement	
40 points supplémentaires octroyés aux agents de P14 CTC et Bonvin demandant un logement à proximité de Wissous. Relais « logement » dans les deux centres, pour accompagner les dossiers et demandes des agents.	CFDT A ce jour, 24 dossiers ont été présentés, et 12 ont été satisfaits. D'autres pourraient voir le jour, au vu de la qualité ou non du trajet par les transports collectifs. N'hésitez pas à ouvrir des dossiers auprès des Relais CTC.
Garde des enfants	
Réservation de 5 berceaux dans une crèche interentreprises avec ADP. Ouverture des locaux prévue fin du 1er trimestre 2007.	CFDT C'est un plus... qui coûte très cher ! Et qui ne satisfera pas forcément toutes les demandes. En tout cas, la CFDT ne souhaite pas limiter le problème de la garde des enfants à cette solution. Nous avons eu l'assurance que la commission de suivi traiterait les éventuels surcoûts. Gardez bien vos factures avant, et après Wissous, pour que la CFDT puisse intervenir sur votre dossier.
Commission de suivi de l'accord	
L'objectif de cette commission est de suivre le dispositif négocié, de traiter les cas particuliers et collectifs. Seuls les signataires de l'accord siègeront.	CFDT Pour la CFDT, la signature d'un accord n'est que le début du travail syndical. Pour peser sur la mise en œuvre, chacun devra s'engager en signant l'accord.